



Règlement intérieur

Bibliothèque Municipale, Montredon des Corbières

La bibliothèque Municipale est un service public qui contribue à la culture, à la documentation et aux loisirs de la population.

Elle a pour mission principale de proposer plusieurs types de documents. Documents consultables sur place ou prêtés après inscription.

Elle participe à l'activité culturelle du village en proposant et organisant diverses animations : expositions, rencontres, dédicaces d'auteurs...

Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs des usagers.

- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés.
- Les groupes constitués (scolaires, associatifs...) sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.
- Tous les usagers sont tenus de respecter le calme, l'accès des animaux est interdit sauf pour les chiens accompagnateurs de personnes handicapées.
- Les usagers doivent respecter les locaux, documents, matériels et mobiliers.

L' accès Internet

- Les séances de consultations limitées à 1 h se déroulent en accès libre.
- Il est formellement interdit de se connecter sur des sites à caractère pornographique, raciste, xénophobe... la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre immédiatement des connexions de ce genre.
- L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents.
- La bibliothèque n'est en aucun cas responsable du contenu des sites Internet visités
- Les utilisateurs doivent s'abstenir de tout comportement susceptible de gêner autrui (portable, baladeur...)

Service informatique

Les postes informatiques sont aussi disponibles pour :

- Une consultation libre sur place de Cdroms
- Traitement de texte et tableur pour courrier administratif personnel
- Le temps imparti est limité à 1 h voir plus, si le poste n'est pas demandé
- L'imprimante est à la disposition des adhérents

La bibliothèque offre la possibilité d'utiliser des ordinateurs, elle peut apporter une aide mais n'assure pas la formation à cette utilisation.

Conditions de prêt

- L'emprunt est accessible aux usagers inscrits, l'inscription implique l'acceptation du règlement.

Inscriptions

L'utilisateur doit présenter :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Les enfants de moins de 16 ans doivent être munis d'un formulaire d'autorisation parentale.

L'utilisateur reçoit une carte qui atteste de son inscription, elle est personnelle, valable 1 an et reconductible à sa date anniversaire.

Le prêt

La majeure partie des documents peut-être prêtée sauf :

- Les dictionnaires, ouvrages de références...
- Les Cédéroms en raison des droits attachés

Les opérations de prêt et consultation informatique sont arrêtées 15 mn. avant la fermeture de la bibliothèque.

Chaque abonné peut emprunter :

- 3 livres + 2 périodiques (dont une nouveauté) pour une durée de 3 semaines

Les adhérents doivent rendre leurs emprunts dans les délais.

- Une première lettre de rappel sera envoyée 15 jours après l'expiration du temps de prêt autorisé.
- Les documents doivent être rendus en état
- En cas de non restitution d'un document l'abonné doit en assurer son remplacement.

Prenez soin des documents empruntés :

- Ne cornez pas les pages
- Signalez les livres abîmés, ne les réparez pas vous-même

Chaque abonné peut :

- Renouveler une fois l'emprunt d'un document
- Réserver des documents, le lecteur est averti par téléphone ou mail de l'arrivée du document et dispose de 7 jours pour venir le chercher, au-delà, le livre est mis en rayon
- Faire des suggestions d'achats, un cahier est mis à disposition pour cela

Tout usager s'engage à respecter ce règlement